

DISTRICT MILITAIRE NO. 7

QUARTIER-GÉNÉRAL,

QUÉBEC, 7 janvier, 1870.

Monsieur,—J'ai l'honneur de faire rapport que douze bataillons et quatre compagnies indépendantes de la force active de ce district viennent de terminer les treize jours d'exercice prescrits, pour l'année devant expirer le 1er juin 1870. Ce rapport est accompagné d'un relevé d'inspection pour la même période.

Les bataillons ruraux ont fait les exercices au camp, conformément aux instructions, et l'on a permis aussi à l'artillerie de place de Québec et au 9^{me} carabiniers, de faire leurs exercices au camp. Dans deux cas, une compagnie de bataillon a eu la permission de faire l'exercice annuel comportant paie au quartier-général même de la compagnie.

Ces compagnies sont, celle de Matane, à une distance de deux lieues du quartier-général de bataillon à Rimouski, et celle du canton Langevin, à une distance à peu près égale, et qui auraient eu à traverser un district qui n'est pas encore établi et où les chemins sont presque impraticables.

Dans le relevé, ces compagnies sont entrées comme compagnies indépendantes, réduisant d'autant la force de leurs bataillons respectifs.

La presque totalité de cette force se compose de recrues nouvelles, car le district ne comptait en tout, à l'exception de Québec et de Lévis, que trois compagnies de volontaires avant la mise en force de l'acte concernant la milice de 1868. L'artillerie de place de Québec, le 9^{me} carabiniers, les 17^{me} et 55^{me} bataillons et les compagnies de St. Sylvestre, réorganisées en vertu de la loi, quoiqu'ils comptent beaucoup de nouvelles recrues, sont cependant des corps de formation ancienne dont on a déjà, dans le passé, fait des rapports favorables. Ces divers corps paraissent non-seulement avoir conservé leurs forces anciennes, mais aussi en avoir acquis de nouvelles.

Le zèle et l'empressement des officiers de tous rangs à s'acquitter de leurs devoirs méritent les plus grands éloges, et sont la cause principale de l'efficacité actuelle. Comme témoignage du dévouement et de la libéralité des officiers pour le bien de la force, je puis faire observer que le lieutenant-colonel Bowen ainsi que les officiers de l'artillerie de Québec, s'apercevant que les volontaires sous leur commandement ne pouvaient guères avoir d'exercice à feu que sur l'Île d'Orléans, ont fait transporter leur brigade, avec son lourd matériel, matériel de campement et à leurs propres dépens, au lieu d'exercice dans cette île, où ils ont passé tout le temps qu'a duré l'exercice annuel. Les frais de transport des volontaires, du matériel de toute espèce et des rations quotidiennes ont été très-considérables, et je ne pense pas que l'on puisse guère s'attendre à ce que les officiers se chargent annuellement de faire face à une dépense aussi considérable, pour le bien public.

Je recommanderais donc respectueusement que l'on fasse à l'avenir, à l'artillerie de place de Québec, l'octroi que l'on est dans l'habitude d'accorder aux corps ruraux, pour frais de transport. Un semblable octroi les mettrait en état de faire annuellement l'exercice des canons à gros calibre, sans quoi, l'artillerie quelque exercée ou disciplinée qu'elle puisse être, ne saurait être considérée effective. Avant de quitter ce sujet, je dois faire observer respectueusement, que l'artillerie, ayant à apprendre en outre l'exercice de l'infanterie, le